

COUX le 02 août 2018

Madame, Monsieur,

La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA) est compétente en matière d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sur le temps extrascolaire 3-17 ans.

Lors de la réforme des rythmes scolaires la commune de Coux a pris la décision, comme 28 communes de la CAPCA de revenir à la semaine de 4 jours.

Le mercredi sur ces communes devait ainsi devenir une journée extrascolaire.

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale proposait alors d'organiser un accueil de loisir dès la prochaine rentrée scolaire.

Suite à l'annonce ministérielle du « Plan Mercredi » le mercredi sera désormais considéré comme une journée périscolaire, il revient donc aux communes de s'organiser, une fois de plus dans l'urgence, pour trouver une solution d'accueil, c'est pourquoi j'ai proposé, aux élus des communes voisines, une rencontre pour qu'ensemble nous puissions trouver une solution répondant au plus près aux besoins des familles.

Lors de cet échange, suite à la demande collective des communes présentes, la ville Préfecture de Privas nous propose, dès la prochaine rentrée scolaire, d'accueillir, à la garderie du Montoulon le mercredi matin de 7H45 à 12H15, les enfants scolarisés dans nos écoles Couxaises,

Pour de plus amples renseignements et pour les inscriptions, vous devez prendre contact auprès du service jeunesse de Privas au 04-75-64-90-82 - adresse mail : service.jeunesse@privas.fr

Ce service sera à la charge des familles, le tarif sera délibéré lors du Conseil Municipal de Privas en septembre prochain.

Nous espérons que cette décision collective permettra de répondre à vos attentes.

Les élus couxois.